

Leudelange, le 6 mars 2026.



A Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures,

A Mesdames,

Messieurs les Bourgmestres des Communes syndiquées
du syndicat intercommunal SIDOR.

Monsieur le Ministre,

Madame le Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 14 (alinéa 2) de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous avons l'honneur de vous faire parvenir une copie de la convocation pour la réunion du Comité du SIDOR fixée au lundi, 23 mars 2026.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.

Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

Annexe : copie de la convocation Comité (23 mars 2026).

A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR

COPIE

Madame, Monsieur,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 23 mars 2026 à 08,30 heures
dans la grande salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du SIDOR à Leudelange
100, rue de Bettembourg
L-3346 LEUDELANGE

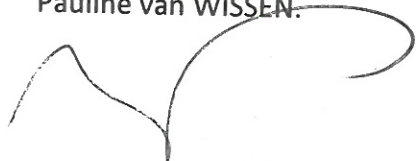
Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour ;
- 2) Approbation de la convention de servitude entre la Ville de Luxembourg et le SIDOR (chauffage urbain) ;
- 3) Tarif d'incinération – information ;
- 4) Présentation du plan pluriannuel de financement 2026-2029 ;
- 5) Divers.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.



Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

